

Décision DAJ2023-206

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 01 février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984, modifié**  
relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la  
recherche médicale ;

**Vu les dispositions légales et réglementaires**  
concernant la commande publique ;

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012**  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021**  
relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

**Vu la décision DAJ n° 2020-81 du 12 février 2020**  
du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Institut national de la santé et de la  
recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2000-03, modifiée**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2022-135,**  
relative au Département des Affaires Financières de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2018-151 du 1<sup>er</sup> juillet 2018**  
nommant Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires Financières  
de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-127**  
accordant délégation de signature à Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires  
Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2022-166 du 1<sup>er</sup> septembre 2022, modifiée**  
nommant Madame Elisabeth MOINE, adjointe à la directrice du Département des Affaires Financières  
de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-128**  
accordant délégation de signature à Madame Elisabeth MOINE à la directrice du Département des  
Affaires Financière de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2022-175 du 1<sup>er</sup> septembre 2022, modifiée**  
nommant Madame Mylène VAN KEIRSBILCK, adjointe au responsable du Bureau du Pilotage des  
Ressources Propres au sein du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et  
de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-136**  
accordant délégation de signature à Madame Mylène VAN KEIRSBILCK, adjointe au responsable du  
Bureau du Pilotage des ressources Propres au sein du Département des Affaires Financières de l'Inserm ;


**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence et d'empêchement de Madame Laurianne CRUZOL, Directrice du Département des Affaires Financières de l'Inserm, de Madame Elisabeth MOINE, Adjointe de la Directrice, et de Madame Mylène VAN KEIRSBILCK, adjointe au responsable du Bureau du Pilotage des Ressources Propres, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Monsieur Louis VAILLANT, affecté au bureau du Pilotage des Ressources Propres, afin, dans les limites des attributions dudit bureau, et le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, de :

- constater les droits et les obligations de l'établissement,
- signer ou valider tous actes ou documents administratifs ou financiers,
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses et,
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**Didier SAMUEL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Didier Samuel'.

**Président-directeur général de l'Inserm**